



CICR

Au Yémen, les combats qui font rage dans le gouvernorat d'Amran ont plongé de nombreuses familles dans l'incertitude de savoir ce qu'il était advenu de leurs proches portés disparus. Le CICR ravitaille les hôpitaux en fournitures essentielles et met ses services de recherches à la disposition des familles de personnes portées disparues.

« En vertu du droit international humanitaire, les familles ont le droit de savoir ce qu'il est advenu de leurs proches portés disparus », explique Farid Chrabieh, qui coordonne les activités de protection du CICR au Yémen. « Les autorités militaires et les groupes armés doivent faire tout leur possible pour retrouver la trace des personnes qui ont disparu et sont tenus de transmettre aux familles toutes les informations dont ils disposent. »

Quant au CICR, il ne cherche à obtenir des renseignements concernant une personne disparue qu'à la demande d'un des membres de sa famille. L'institution peut aussi demander l'autorisation de visiter une personne lorsque celle-ci se trouve en détention, et ce, afin de s'assurer qu'elle est traitée conformément aux normes internationales en vigueur.

« Nous traitons tous les cas en toute confidentialité, et notre action est strictement humanitaire », précise encore M. Chrabieh.

Le CICR travaille en outre en collaboration avec le ministère de la Santé publique et de la population et avec le Croissant-Rouge du Yémen pour faciliter le transfert de corps du gouvernorat d'Amran vers celui de Sanaa. À ce jour, 71 dépouilles ont été transférées de l'hôpital général d'Amran vers des morgues à Sanaa, à la demande des familles.

Depuis l'intensification de la violence en mai dernier, le CICR s'est rendu à de nombreuses reprises dans le gouvernorat d'Amran, où il a :

- remis des fournitures médicales, dont pas moins de 18 kits de pansement, aux structures médicales suivantes : l'unité de santé de Qaren, l'hôpital de Raïda, l'hôpital général d'Amran, des postes de premiers secours de la Sécurité générale, une unité de soins de santé primaires à Al-Hajaz, l'hôpital de Thula, l'hôpital d'Al-Talh et des structures de soins à Ayal Yezid et Shawaba ;
- fourni trois kits médicaux pour soigner les personnes souffrant de blessures de guerre à l'hôpital général d'Amran et un kit similaire à l'hôpital d'Al-Talh, chaque kit contenant suffisamment de matériel médical et chirurgical pour soigner entre 50 et 100 blessés, en fonction de la gravité de leur état ;
- remis 80 sacs mortuaires au Croissant-Rouge du Yémen et 70 à l'hôpital général d'Amran ;
- remis 10 kits de premiers secours, 4 brancards et 10 uniformes de protection à la section d'Amran du Croissant-Rouge du Yémen ;
- aidé le Croissant-Rouge du Yémen à organiser 8 cours de premiers secours à l'intention de membres de groupes impliqués dans les combats, et soutenu l'acquisition de 16 brancards et autant de kits de premiers secours destinés à être remis par la section d'Amran du

Yémen : le CICR vient en aide aux hôpitaux d'Amran et aux familles déplacées

Écrit par CICR

Vendredi, 18 Juillet 2014 17:13 -

Croissant-Rouge du Yémen aux participants à ces formations ;

- facilité les contacts avec le ministère de la Santé pour aider les parents à retrouver les corps de leurs proches décédés et à les inhumer dans la dignité ;
- distribué des vivres, des assortiments d'ustensiles de cuisine, des bâches, des matelas et des articles d'hygiène à 3 710 personnes déplacées à Hamdan, Madaa et Balas, pour couvrir leurs besoins pendant un mois ;
- installé des réservoirs d'eau et des points de distribution, et fourni 21 tentes familiales dans 9 écoles des districts de Thula et d'Ayal Yezid, où s'étaient réfugiées 700 personnes déplacées du district d'Amran.

Le CICR s'apprête en outre à distribuer de l'eau dans ces mêmes écoles, de façon à ce que les familles qui s'y sont installées, principalement des femmes et des enfants, soient régulièrement approvisionnées en eau potable.

Le CICR, qui est présent au Yémen depuis 1962, en appelle une nouvelle fois encore à tous ceux qui participent aux combats pour qu'ils respectent la vie et l'intégrité physique de toute la population. Les blessés doivent recevoir les soins que leur état requiert, et les structures médicales doivent être protégées et épargnées par les attaques.